



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU BUREAU**

Envoyé en préfecture le 20/01/2021
Reçu en préfecture le 20/01/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210118-B_2021_01_PV01B-DE

SÉANCE DU 18 JANVIER 2021

Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16
Date de convocation : 14/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit janvier à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la Salle du Conseil municipal en mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Excusé :

Jean-Philippe LE GAL

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210118-B_2021_01_PV01B-DE

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Pour information : retrait de la délibération portant sur la convention de partenariat entre La Cali et la SARL BATIPRO,

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2021-01-001 : Convention avec le Service Interentreprises de santé au Travail - SIST 2021

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le principe de renouveler la convention avec le Service Interentreprises de Santé au Travail du Libournais pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette prestation de services ainsi que son règlement.

B-2021-01-002 : Convention de mise à disposition : astreinte du Port de Libourne

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition partielle d'agents de la ville de Libourne auprès de la CALI afin d'assurer les astreintes du port de Libourne – Saint-Emilion à compter du 1^{er} janvier 2021.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition afférente.

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2021-01-003 : Convention de partenariat entre La Cali et les collèges Paul-Emile Victor à Branne et Henri de Navarre à Coutras

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les conventions de partenariat organisant l'intervention des animateurs des Espaces Jeunes au sein des collèges de Branne et de Coutras, ainsi que tout document y afférent.

B-2021-01-004 : Partenariat entre l'Espace jeunes à Libourne et la Maison des Lycéens (Max Linder)

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat organisant l'intervention d'animateur de l'Espace Jeunes à Libourne au sein du lycée Max Linder, ainsi que tout document y afférent.

B-2021-01-005 : PLIE du Libournais : valorisation de l'opération "Mise en situation professionnelle des participant-e-s du PLIE du Libournais"

Envoyé en préfecture le 20/01/2021
Reçu en préfecture le 20/01/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20210118-B_2021_01_PV01B-DE

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents à cette demande de valorisation des contreparties publiques sur l'action « Mise en situation professionnelle des participant-e-s du PLIE du Libournais » par le PLIE du Libournais.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

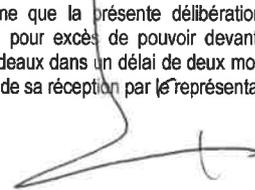
La séance a été levée à 15h30.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **20 janvier 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 20/01/2021

Reçu en préfecture le 20/01/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210118-B_2021_01_PV01B-DE

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2021

Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16
Date de convocation : 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux février à 15 H 15, le Bureau communautaire s'est réuni, en la Salle du conseil - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Excusés :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Laurent KERMABON

Monsieur Hervé ALLOY a été nommé secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 22 FÉVRIER 2021

Envoyé en préfecture le 26/02/2021
Reçu en préfecture le 26/02/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20210222-B_2021_02_PV02-DE

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Hervé ALLOY
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

B-2021-02-006 : ZAE Eygreteau : Implantation d'un projet de boulangerie/restauration : annule et remplace la délibération n°2019-06-041

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- annuler et remplacer la délibération n°2019.06.041 par celle-ci,
- céder à Monsieur Frappier la parcelle ZT 528 et une partie de la parcelle ZT 527 ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

B-2021-02-007 : Modification du Règlement d'Intervention 2018-2023 en faveur de l'amélioration du parc privé

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'ensemble des modifications portées au règlement d'intervention de La Cali en faveur de l'amélioration du parc privé.

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

B-2021-02-008 : Demande de subvention au Département au titre du fonctionnement des RAM

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- solliciter, au titre de l'année 2021, une aide de fonctionnement pour chacun des 6 RAM de La Cali auprès du Département de la Gironde dans le cadre de sa politique en faveur des modes d'accueil des jeunes enfants ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération, dont notamment la convention avec le Département.

B-2021-02-009 : Demande de subvention à la CAF dans le cadre de l'appel à projet REAAP

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- solliciter au titre de l'année 2021 une aide de la Caf via l'appel à projet lancé dans le cadre du dispositif Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération.

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

Rapporteur : Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20210222-B_2021_02_PV02-DE

B-2021-02-010 : Demandes de subvention 2021 auprès de l'état pour le CISPD

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2021, et tout autre document y afférent
- accepter la perception des subventions.

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2021-02-011 : Demande de subvention au titre de l'appel à projets « politique de la ville »

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- répondre à l'Appel à projet « Politique de la Ville » lancé par l'Etat en soumettant chacun des projets susvisés ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération.

B-2021-02-012 : Demande de subvention au titre du dispositif DestiNAction

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- renouveler le partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du dispositif « DestiNAction » pour la période 2021-2022 ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération, dont notamment la convention.

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY et Monsieur Jean-Louis ARCARAZ (excusé)

B-2021-02-013 : Convention de partenariat entre La Cali et la SARL BATIPRO

A l'unanimité (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat entre La Cali et la SARL BATIPRO

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 16h00.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

26 février 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210222-B_2021_02_PV02-DE



SÉANCE DU 15 MARS 2021

Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la Salle du Conseil municipal à la Marie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Fabienne FONTENEAU, Laurent DE LAUNAY

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 15 MARS 2021

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-200070092-20210315-B_2021_03_PV03-DE

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Jacques LEGRAND
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2021-03-014 : Convention de prestation de service Tremplin pour l'emploi - 2021

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le principe de convention de prestation avec l'association Tremplin pour l'emploi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette prestation de services ainsi que le contrat et l'annexe tarifaire.

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

Rapporteur : Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

B-2021-03-015 : Demande de subvention 2021 auprès de l'ARS pour le CISPD

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le dossier de demande de subvention pour l'année 2021, et tout autre document y afférent
- accepter la perception des subventions afférentes.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 15 h 45.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture
et de la publication, le
Fait à Libourne

18 mars 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter
de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210406-B_2021_04_PV04-DE

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16
Date de convocation : 30/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le six avril à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU MARDI 6 AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210406-B_2021_04_PV04-DE

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Jacques LEGRAND
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

B-2021-04-016 : Signature d'une convention d'organisation et de remboursement entre La Cali et la Ville de Libourne au titre de l'année 2021

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'adopter le projet de convention avec la Ville de Libourne pour l'année 2021,
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention avec la Ville de Libourne.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2021-04-017 : Fin de convention de mise à disposition partielle d'un agent municipal de la ville de Saint Seurin sur l'Isle auprès de la CALI

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décidé :

- de mettre fin à la convention de mise à disposition partielle d'un agent municipal de la ville de Saint Seurin sur l'Isle auprès de la CALI, au 1^{er} janvier 2021.

B-2021-04-018 : Instauration d'un régime d'astreintes à la Calinésie

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à autoriser la réalisation d'astreintes pour le centre aquatique communautaire dans les conditions prévues dans le règlement adopté en Comité technique et joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à rémunérer les périodes d'astreintes et les interventions en découlant en application des montants règlementaires ;
- de prévoir l'inscription au budget annexe des crédits nécessaires correspondants.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SANTE ET GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

B-2021-04-019 : Projet Social et Educatif : Aide au parcours résidentiel, Projet d'accès au logement par la location/sous location avec Le Lien

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le contrat de prestation et tout document afférent,
- régler le coût de la prestation de service de la manière suivante : 50 % à la signature du contrat de prestation et 50 % sur présentation du bilan 2021.

B-2021-04-020 : Plan de relance - Travaux sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage à Libourne : demande de subvention

Envoyé en préfecture le 09/04/2021
Reçu en préfecture le 09/04/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20210406-B_2021_04_PV04-DE

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à solliciter l'Etat dans le cadre du Plan de Relance - Réhabilitation des Aires d'Accueil des gens du voyage – 2021, pour des travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil de Libourne et pour une subvention de 228 149 €
- à signer les demandes de subventions et tous actes administratifs y afférents,
- à percevoir les subventions accordées et versées par l'Etat,

B-2021-04-021 : Plan de relance - Travaux sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage à Saint Denis de Pile : demande de subvention

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à solliciter l'Etat dans le cadre du Plan de Relance - Réhabilitation des Aires d'Accueil des gens du voyage – 2021, pour des travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil de Saint Denis de Pile et pour une subvention de 6 879 €
- à signer les demandes de subventions et tous actes administratifs y afférents,
- à percevoir les subventions accordées et versées par l'Etat,

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2021-04-022 : Financement des postes du Plan Local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) : demande de subvention au fonds social européen (FSE) 2021

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer les demandes de subvention des actions citées ci-dessus et tout autre document y afférent,
- à accepter la perception de la subvention.

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

B-2021-04-023 : Convention de partenariat portant cession de droit d'auteur tripartite avec l'école E-ARTSUP de Bordeaux et le BDE de l'école

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention tripartite avec EARTSUP BDX et le BDE
- verser une participation financière et offrir 2 entrées au parc aquatique et à son espace bien-être

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 15h30.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 09 avril 2021
Fait à Libourne

09 avril 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210406-B_2021_04_PV04-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210426-B_2021_04_PV05-DE

SÉANCE DU 26 AVRIL 2021

Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16
Date de convocation : 20/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six avril à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil mairie de Libourne - visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurent KERMABON pouvoir à Thierry MARTY

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

TRANSPORT ET MOBILITES DOUCES

Rapporteur : Monsieur Patrick MERCIER

B-2021-04-024 : Demande de subvention pour le Pôle d'Echanges Multimodal de Libourne - Réponse à l'appel à projets de l'Etat relatif aux Transports collectifs en site propre et Pôles d'Echanges Multimodaux

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'accepter que La Cali réponde à l'appel à projets Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux situés hors de la région Île-de-France de décembre 2020 du Ministère chargé des transports ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le dossier de candidature de La Cali et tous documents administratifs nécessaires à cet appel à projet.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2021-04-025 : 2021 - Renouvellement annuel de convention de services partagés Mairie de St Denis de Pile

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de la poursuite d'un partage de services, au titre de l'année 2021, entre la Cali et la Mairie de Saint-Denis-de-Pile, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services afférente.

B-2021-04-026 : 2021 - Renouvellement annuel de la convention de services partagés Mairie de Guîtres

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de la poursuite d'un partage de services, au titre de l'année 2021, entre la Cali et la Mairie de Guîtres, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services afférente.

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2021-04-027 : Dispositif "Projet jeunes Cali" : attribution d'une bourse à l'association des services proposés par les jeunes" (ASPJ)

Envoyé en préfecture le 29/04/2021
Reçu en préfecture le 29/04/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20210426-B_2021_04_PV05-DE

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- accorder une bourse de 400€ à l'association « ASPJ » pour la réalisation du projet susvisé ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération.

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

B-2021-04-028 : Adoption du Règlement Intérieur de La Calinésie

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à :

- accepter et valider les termes du règlement intérieur de La Calinésie

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 15h15.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 29 avril 2021
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210426-B_2021_04_PV05-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRES
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 21/05/2021
Reçu en préfecture le 21/05/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20210517-B_2021_05_PV06-DE

SÉANCE DU 17 MAI 2021

Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix sept mai à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil mairie de Libourne - visioconférence, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

B-2021-05-029 : Etude pré-opérationnelle de jalonnement de boucles cyclables - Demande de subvention LEADER

A l'**unanimité** (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide:

- d'approuver la demande de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à signer les documents afférents à cette demande de subvention.

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

B-2021-05-030 : Adhésion de La Cali à l'association des médiateurs européens

A l'**unanimité** (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'adhérer à l'Association des médiateurs européens,
- de régler chaque année la cotisation,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet de convention annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

B-2021-05-031 : Convention de partenariat avec VOLTALIS

A l'**unanimité** (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat avec Voltalis
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

B-2021-05-032 : Demande de subvention LEADER pour l'animation de la restauration collective

Envoyé en préfecture le 21/05/2021
Reçu en préfecture le 21/05/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20210517-B_2021_05_PV06-DE

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

le Bureau communautaire décide d'autoriser monsieur le Président ou son représentant à :

- déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

B-2021-05-033 : Mise à disposition de données énergétiques (GRDF, ENEDIS)

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de mise à disposition de données avec GRDF,
- signer la convention de mise à disposition de données avec ENEDIS,
- signer tous les documents afférents à la mise à disposition des données de consommation / production

B-2021-05-034 : Octroi d'une subvention à l'association "Savignac en transition"

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 750 € à l'association « Savignac en transition »,
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

B-2021-05-035 : Adhésion à l'association "Un plus bio"

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- adhérer au Club des territoires « Un plus Bio »,
- régler chaque année la cotisation de 1 400 €,
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

CULTURE

Rapporteur : Madame Brigitte NABET-GIRARD

B-2021-05-036 : Subventions aux manifestations culturelles au titre de l'année 2021

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous,
- signer les conventions afférentes, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURES	MANIFESTATIONS	MONTANT
PLEIART	Pleiart 30-31 juillet 2021	500 €
PODIUM-LES PEINTURES	Podium 29 août 2021	1 000 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	Ouvre la voix 4-5 septembre 2021	750 €
LE BLEU DU CIEL	Multipiste Septembre-octobre 2021	900 €

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20210517-B_2021_05_PV06-DE

La séance a été levée à 15 h 10.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
21 mai 2021
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRES
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Envoyé en préfecture le 16/06/2021
Reçu en préfecture le 16/06/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210614-B_2021_06_PV06-DE

SÉANCE DU 14 JUIN 2021

Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16
Date de convocation : 08/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la salle de réunion - La Calinésie à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président

Excusés :

Fabienne FONTENEAU, Eveline LAVAURE-CARDONA, Sébastien LABORDE, Stéphanie DUPUY

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Jacques LEGRAND
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

B-2021-06-037 : Soutien à la création et au développement des entreprises : partenariat avec Initiative Gironde

A l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une participation financière de 8 750 € maximum à Initiative Gironde pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec Initiative Gironde.

B-2021-06-038 : Soutien à la création et au développement des entreprises : partenariat avec l'Adie

A l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une participation financière de 9 500 € maximum à l'Adie pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec l'Adie.

CULTURE

Rapporteur : Madame Brigitte NABET-GIRARD

B-2021-06-039 : Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle "L'Art de grandir" : demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels et éducatifs

A l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- déposer les demandes de subventions auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental de la Gironde, de l'IDDAC et de la DSDEN de la Gironde pour le soutien à la mise en œuvre des projets culturels et artistiques prévus dans le programme 2021/2022 de « L'Art de grandir »,
- signer tous les documents nécessaires liés à ces partenariats permettant ces demandes de subvention, ainsi que tout avenant,
- accepter de percevoir les subventions et les recettes qui seraient accordées dans le cadre de ces demandes.

B-2021-06-040 : Convention pour la servitude GEMAPI La Cali/Ville de Libourne

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à approuver la signature de la convention de servitude de passage pour la réalisation de travaux de création de zone de laminage de crues et d'entretien futur du site sur la commune de Libourne, annexé à la présente délibération.

B-2021-06-041 : Convention servitude de travaux CALI GEMAPI CRD33 Doumayne Nord à Libourne

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention de servitude de passage pour la réalisation de travaux de création de zone de laminage de crues et d'entretien futur du site sur la commune de Libourne.

B-2021-06-042 : Demande de subvention au Conseil départemental de la Gironde

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- approuver la demande de subvention d'un montant total prévisionnel de 133 000€, soit 35 % de l'investissement réalisé par la CALI, auprès du Conseil Départemental pour les travaux de prévention des inondations et recréation de zone humide, création d'une zone de laminage de crues du ruisseau du Lour au Basson à Libourne.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 15 h 30.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le **16 juin 2021**
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libourmais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 16/06/2021

Reçu en préfecture le 16/06/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210614-B_2021_06_PV06-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 06/07/2021
Reçu en préfecture le 06/07/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210705-PV_07_BUREAU-DE

SÉANCE DU 5 JUILLET 2021

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 25 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Laurent DE LAUNAY

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Jacques LEGRAND
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 14

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

B-2021-07-043 : ZAE Eygreteau : vente de la parcelle ZT 511 à la société Sport Équipement

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- Céder à la société SPORT ÉQUIPEMENT la parcelle ZT 511 ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- Signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

B-2021-07-044 : Signature de la convention d'utilité sociale (CUS) 2020-2026 d'Organisme National de Vente Action Logement

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'utilité sociale (CUS) 2020-2025 de l'Organisme National des Ventes (ONV).

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2021-07-045 : Règlement du Compte Epargne Temps (CET)

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire :

- approuve les modalités d'utilisation des jours accumulés sur le C.E.T.: sous la forme de congés et/ou sous la forme d'une conversion en épargne retraite (points R.A.F.P.), cette dernière option étant par définition limitée aux seuls fonctionnaires CNRACL ;
- approuve le règlement validé en Comité Technique et joint à la présente délibération qui fixe les modalités d'application du compte épargne temps au sein de la collectivité.

B-2021-07-046 : Mise à disposition partielle d'agents communaux de St Quentin de Baron auprès de la Cali

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire :

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le  Saint-Quentin de Baron
ID : 033-200070092-20210705-PV_07_BUREAU-DE

- approuve le principe de mise à disposition de deux agents de la Commune de La Cali dans les conditions prévues par les conventions annexées.

- autorise le Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition afférentes.

AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAMAISON

B-2021-07-047 : Subvention à l'expertise préalable au projet agroécologique du Domaine Lurton

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser à la société de Monsieur LURTON une subvention de 777,40 €
- signer la convention de partenariat avec la société de Jérémie LURTON et tous les documents afférents

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – Compte 65737 – Service gestionnaire AGR

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2021-07-048 : Adoption du règlement intérieur des séjours organisés par le service Jeunesse de La Cali

A l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- Adopter le Règlement intérieur des séjours organisés par le service jeunesse, tel qu'annexé à la présente délibération, avec prise d'effet immédiate ;
- Signer tous documents administratifs et comptables afférents à la présente délibération.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 15 heures 50.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 06 juillet 2021
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210705-PV_07_BUREAU-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Envoyé en préfecture le 31/08/2021
Reçu en préfecture le 31/08/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20210830-B_2021_08_PV09-DE

SÉANCE DU 30 AOÛT 2021

Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16
Date de convocation : 24/08/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente août à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président

Absents :

Jacques LEGRAND, Eveline LAVAURE-CARDONA, Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY, Alain JAMBON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 30 AOÛT 2021

Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-200070092-20210830-B_2021_08_PV09-DE

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2021-08-049 : Forum Emploi Formation du Libournais édition 2021 : demandes de subvention au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et aux EPCI du Libournais

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à procéder aux demandes de subvention relatives à l'organisation du Forum Emploi Formation 2021 et signer tous les documents afférents, auprès :

- du Conseil régional Nouvelle Aquitaine,
- des EPCI du territoire du Libournais : Communautés de communes de Castillon-Pujols, du Fronsadais, du Grand Saint-Emilionnais et du Pays Foyen.

B-2021-08-050 : PLIE du Libournais : valorisation de l'opération "Mise en situation professionnelle des participants du PLIE du Libournais"

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents à cette demande de valorisation des contreparties publiques sur l'action « Mise en situation professionnelle des participant-e-s du PLIE du Libournais » par le PLIE du Libournais.

B-2021-08-051 : Dispositif "Projet jeunes Cali" : attribution d'une bourse à l'association "R33esport"

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- accorder une bourse de 400€ à l'association « R33esport » pour la réalisation du projet susvisé ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 15h30.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 31 août 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20210913-B_2021_09_PV10-DE

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 7 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil - Hôtel de Ville de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Excusés :

Jean-Philippe LE GAL, Jean-Luc LAMAISON, Sébastien LABORDE, David REDON, Thierry MARTY

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Jacques LEGRAND
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

B-2021-09-052 : Déclassement du site du Maine Pommier situé sur la commune de Lagorce

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire :

- décide que la désaffectation du bien sus-désigné est différée, selon les échéances sus-exposées, conformément à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, pour permettre d'assurer le service public ;
- procède au déclassement par anticipation de ce bien situé à Lieu-dit Maine Pommier 33 230 Lagorce,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 15h15.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **20 septembre 2021**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libourmais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20211004-B_2021_10_PV11-DE

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021

**Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16
Date de convocation : 28/09/2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président

Excusés :

JACQUES LEGRAND, FABIENNE FONTENEAU, PATRICK MERCIER, SÉBASTIEN LABORDE, STÉPHANIE DUPUY

Monsieur Hervé ALLOY a été nommé secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Hervé ALLOY
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL en l'absence de Madame Fonteneau

B-2021-10-053 : Partenariat avec l'association TRANSTECH pour soutenir l'innovation sur le territoire

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une participation financière selon les conditions définies ci-dessus ;
- signer la convention de partenariat avec TRANSTECH Aquitaine.

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

B-2021-10-054 : Avenants aux règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) communautaires

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire :

- décide d'une comptabilisation des heures réalisées et facturées au quart d'heure dans les EAJE communautaires, avec prise d'effet au 01.01.2021 ;
- adopte les avenants aux règlement de fonctionnement des structures concernées mettant en œuvre cette décision et joins à la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2021-10-055 : Convention de mise à disposition partielle pour 3 ans d'un agent communautaire auprès de la commune de Coutras - Année 2021 à 2024

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise à disposition d'un agent de la CALI auprès de la commune de Coutras dans les conditions prévues par la convention annexée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition afférente.

B-2021-10-056 : Renouvellement des conventions de mise à disposition partielle d'agents de la commune de Coutras auprès de la Cali - Année 2021

Envoyé en préfecture le 06/10/2021
Reçu en préfecture le 06/10/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20211004-B_2021_10_PV11-DE

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide:

- d'approuver les avenants aux conventions de mise à disposition d'office de 4 personnels suite au transfert de compétence entre la Cali et la ville Coutras avec effet au 1^{er} avril 2021.
- d'approuver les avenants aux conventions de mise à disposition d'office de 8 personnels suite au transfert de compétence entre la Cali et la ville Coutras avec effet au 1^{er} septembre 2021.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions de mise à disposition afférentes.

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

B-2021-10-057 : Soutien à l'association Ecosystème Une Terre pour Tous dans le cadre du dispositif Club Nature "Jardinature"

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

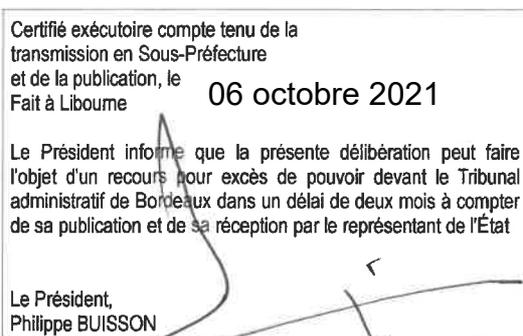
Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- demander une subvention de 4 000 € au département au titre du dispositif Club Nature,
- attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Ecosystème une Terre pour Tous pour la mise en place de « Jardinature »,
- signer la convention de partenariat 2021-2022 entre La Cali et Ecosystème une Terre pour Tous encadrant la mise en place du Club Nature « Jardinature » et signer l'ensemble des actes afférents à cette décision,

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 15h15.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20211004-B_2021_10_PV11-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20211025-B_2021_10_PV12-DE

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2021

Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16
Date de convocation : 19/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq octobre à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil municipal - Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Jacques LEGRAND, Jean-Philippe LE GAL, Jean-Luc LAMAISON, Sébastien LABORDE, Thierry MARTY, Stéphanie DUPUY

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

B-2021-10-058 : ZAE Eygreteau : vente de la parcelle ZT 515 à la société LAVOREX

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- céder à la SARL LAVOREX la parcelle ZT 515 ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

B-2021-10-059 : Demande de subvention auprès de la MSA dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser le Président à :

- déposer une ou plusieurs demandes de subvention auprès de la MSA au titre du dispositif Grandir en Milieu Rural 2021 et de la thématique loisirs /vacances ;
- signer tous documents administratifs et financiers inhérents à ce financement.

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

Rapporteur : Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

B-2021-10-060 : Plan local de prévention de la délinquance de La Cali

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le nouveau plan local de prévention de la délinquance 2020-2024

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Laurent de LAUNAY en l'absence de Monsieur Thierry MARTY

B-2021-10-061 : Demande de subvention auprès de l'Office Franco- Allemand pour la jeunesse (OFAJ) au titre du séjour organisé à Stuttgart du 26 au 29 octobre 2021

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser le Président à

- déposer une demande de subvention auprès de l'OFAJ au titre du projet susvisé ;
- signer tous documents administratifs et financiers inhérents à ce financement.

B-2021-10-062 : Convention tri annuelle avec l'association "Accompagner, Conduire, Transmettre" (ACT)

Envoyé en préfecture le 27/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20211025-B_2021_10_PV12-DE

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président à :

- signer la convention de partenariat entre la Cali et l'Association « ACT » à compter du 1^{er} novembre 2021 et pour une durée de trois ans ;
- verser à cette association chaque année la cotisation annuelle et signer tout document relatif à cette adhésion.

B-2021-10-063 : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association "Osons ici et maintenant" au titre de l'année 2021-2022

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser pour l'année 2021-2022, la création d'un partenariat avec l'association « Osons ici et maintenant » permettant l'accueil de 7 volontaires en service civique au sein de l'Espace Jeunes à Libourne ;
- de verser à l'association « Osons ici et maintenant » une participation financière de 1 000 euros par volontaire recruté, soit une enveloppe globale maximale de 7 000 euros, inscrite au budget 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec l'association « Osons ici et maintenant », la convention de partenariat et ses éventuels avenants ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de ce partenariat.

CULTURE

Rapporteur : Madame Brigitte NABET-GIRARD

B-2021-10-064 : Subvention à la manifestation culturelle Printemps photographique de Pomerol au titre de l'année 2021

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention présentée dans le tableau ci-dessous,
- signer la convention afférente, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURE	MANIFESTATION	MONTANT
IMAGES ET LUMIERES	Printemps photographique de Pomerol – 10 ^e éd. 29-30 octobre 2021	1 000 €

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 15h30.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

27 octobre 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libourmais



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20211025-B_2021_10_PV12-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20211122-B_2021_11_PV13-DE

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 16/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux novembre à 14 H 30, le bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil Hôtel de Ville de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente

Absents :

Jacques LEGRAND, Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE, Laurent KERMABON, Alain JAMBON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Bureau communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SANTE ET GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY en l'absence de Monsieur Sébastien LABORDE

B-2021-11-065 : Plan de relance : travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Coutras : demande de subvention

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à solliciter l'Etat dans le cadre du Plan de Relance - Réhabilitation des Aires d'Accueil des gens du voyage – 2022, pour les travaux de réhabilitation décrits ci-dessus,
- à signer les demandes de subventions et tous actes administratifs y afférents,
- à percevoir les subventions accordées et versées par l'Etat,

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2021-11-066 : Markethon de l'emploi édition 2022 : convention de partenariat avec l'association AGIR abcd

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer une convention de partenariat et tous les documents afférents avec l'association AGIRabcd pour la mise en œuvre de l'édition 2021/2022 du Markethon de l'emploi,
- à verser la subvention de 500€.

GEMAPI

Rapporteur : Monsieur Jean Claude ABANADES

B-2021-11-067 : Convention autorisant La Cali à réaliser des travaux sur le domaine départemental : réalisation d'un merlon anti-bruit à partir des terres excavées du chantier GEMAPI Laminages de crues du Lour

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à approuver la signature de la convention d'aménagement sur l'emprise de la route départementale n°1089 pour la réalisation d'un merlon anti-bruit, dans le cadre de travaux de création de zone de laminage de crues, annexée à la présente délibération.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

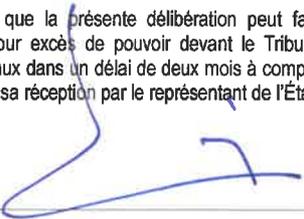
La séance a été levée à : 15 h 15

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 24 novembre 2021
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le 24/11/2021
ID : 033-200070092-20211122-B_2021_11_PV13-DE

Pour expédition
Philippe BUISSON
de la Communauté d'Agglomération du Libourmois



NB : Les décisions du Bureau communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20211122-B_2021_11_PV13-DE